

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaignulleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaignulleblanc@gmail.com)  
Site : [montaigut-le-blanc.fr](http://montaigut-le-blanc.fr)



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023**

**PRESENTS** : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Marilyne NAMYST, Philippe MOUGEL

**POUVOIRS** : Marie-Pierre AMOUROUX donne procuration à Jérémie JACQUART  
Fabienne BEUGER donne procuration à Julien GUILLAUME  
Karine BOURDÉ donne procuration à Philippe MOUGEL

**ABSENT** : Laurent RETAILLEAU

**PRESENTATION DU PROJET « MEMOIRES COMMUNES »**

Quatre artistes de Montaigut, Jean-Marc Le Jeune (peintre, dessinateur), Cyrille Karam (photographe), Tristan Deggan (photographe, vidéographe) et Camille Viallaneix (monteuse) présentent leur projet collectif sur la mémoire du village. Leur objectif est de retracer l'histoire récente des différents hameaux de la commune sous différents formats, intégrant jeunes et anciens habitants.

Le coût du projet s'élèvera à environ 30 000 Euros : l'équipe va donc rechercher tous types de subventions (API, DRAC, Europe, Région, etc...).

**VOTE DES NOUVEAUX STATUTS DU SIEG**

Le Maire présente le projet de nouveaux statuts du SIEG, le syndicat de l'électricité, qui vont notamment lui permettre de réaliser des projets dans les énergies alternatives.

Après avoir délibéré, le Conseil DECIDE à l'unanimité de valider les nouveaux statuts du SIEG.

**DELEGATION DE GESTION DU BAR-HOTEL**

Le Maire fait un point sur la situation du bar-hôtel. Il rappelle que le bar appartient à l'EPF SMAF et non à la commune, et qu'il échange donc souvent avec cet organisme pour tenter d'accélérer la reprise. Or, malgré la rupture récente du bail par les gérants, il est impossible de confier le bar à un repreneur tant que la société des derniers gérants existe encore à l'adresse du bar. Pour contourner le problème sans attendre l'issue de la mise en liquidation de la société qui pourrait durer encore presque un an, le Maire a sollicité la CCI pour tenter de faire modifier l'adresse du siège social du bar-hôtel.

Par ailleurs, l'EPF-SMAF, propriétaire actuel du bâtiment, propose une "convention de gardiennage" en faveur de la Commune, qui serait alors autorisée à prendre possession des lieux. Cette convention confère tous les droits pour disposer des locaux, y faire des travaux, des études, les faire visiter. Cela permettrait ainsi de préparer la reprise du bar-hôtel sans attendre la libération totale des lieux.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à entrer en discussion avec l'EPF-SMAF pour formaliser cette convention.

## **CONVENTION "CHATS LIBRES"**

Le Maire explique que le refuge du Broc ne profite plus de subventions pour organiser des campagnes de stérilisation de chats en liberté dans les villages. A défaut, l'Association protectrice des animaux (APA) propose aux communes une convention de stérilisation à la demande, sur requête des habitants pour un coût de 20 euros par mâle et 40 euros par femelle. Après avoir délibéré, le Conseil VALIDE à l'unanimité la signature de la convention et la prise en charge des frais de stérilisation.

## **BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE**

Le Maire présente à nouveau le projet d'installation gratuite de borne de recharge électrique proposé par Station e. Après un premier refus du projet, en raison de l'exigence de la société d'installer un mât de huit mètres et un container de livraison, la société a accepté de modifier son projet pour supprimer le container et maintenir seulement le mât. La borne serait installée place Marcel Guillaume. Certains conseillers restent réticents à l'idée de l'installation de ce mât et proposent de prospecter d'autres sociétés.

Après avoir délibéré, le Conseil donne son accord de principe pour installer une borne de recharge de véhicules électriques et REPORTE le choix du prestataire après mise en concurrence et examen des offres.

## **DECISION MODIFICATRICE DE BUDGET**

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'intégrer la somme de 2212.38€, représentant l'excédent du budget du CCAS de l'année 2022, au budget communal 2023. Pour cela, il propose d'abonder la ligne "achat de matériel" qui permettra l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour l'école (1800€ HT), l'actuel venant de tomber en panne. Après avoir délibéré, le Conseil APPROUVE, à l'unanimité, cette décision modificatrice de budget.

## **SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS D'API**

Le Maire propose de solliciter le fonds de concours d'Agglo Pays d'Issoire pour apporter un financement complémentaire au programme de rénovation d'appartements locatifs, réalisé il y a deux ans. Ce programme, d'un montant de 16.126,23€, a déjà bénéficié d'une subvention de l'Etat de 30%. Après avoir délibéré, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, de solliciter le fonds de concours d'API pour ce programme de travaux.

## **ACHAT D'UNE MAISONNETTE A COTE DU FOUR**

Le Maire propose l'achat d'une maisonnette en vente le long de la grande traverse de Montaigut-le-Haut, à côté du four à pain. Celle-ci, constituée de 2 pièces de 20m<sup>2</sup> chacune et de deux petites terrasses au Nord, permettrait de créer un local de stockage associatif et ainsi de vider le four à pain pour permettre son ouverture permanente au public. La pièce du haut, elle, pourrait servir de salle de jeux. En cas de vente à la commune, les propriétaires ont proposé d'abaisser leur prix à 9500 euros. Le Maire explique que le fonds de concours d'API pourrait financer la moitié de l'acquisition et que celle-ci ne coûterait ainsi que 4750 euros à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, l'achat dudit bâtiment pour un montant de 9500 € et AUTORISE le Maire à engager les démarches en ce sens et la sollicitation du fonds de concours d'API.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Projet de refonte de la traversée de bourg : le Maire informe que le passage d'une caméra dans le réseau d'assainissement a révélé un certain nombre de dysfonctionnements qui nécessiteront des travaux. Le Conseil Départemental a confirmé que le chantier aura lieu dans le courant de l'année 2024. Le projet sera subventionné à 40 % environ par le Département et à 37 % par la Région via les Petites cités de caractère.

Ouverture de la piscine à l'été 2023 : le club de natation de Lempdes a informé le Maire qu'un seul maître-nageur sera disponible en raison des difficultés nationales de recrutement dans cette profession. Par conséquent, le club demande la réduction des horaires d'ouverture et la création d'un jour de fermeture hebdomadaire. Le conseil décide que la piscine sera fermée les lundis et ouverte du mardi au dimanche de 14h30 à 19h, tout en recherchant activement un maître-nageur de son côté pour compléter.

Le club de natation a également précisé que les cours de natation pour enfants le matin seront désormais payants pour tous (70€ pour trois semaines), faute de subventions. Après avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité de prendre en charge le prix des cours de natation par la Commune pour les enfants de Montaigut.

Le Maire explique l'illégalité du maintien en location d'un appartement au dernier étage de l'école, pour des problèmes de sécurité et en raison du plan Vigipirate toujours activé. D'autre part, l'équipe enseignante dit manquer cruellement de locaux pour l'accueil régulier du RASED (assistance des enfants en difficulté), du médecin et du psychologue scolaires et la tenue de cours de psychomotricité. Il manque aussi une bibliothèque et une salle informatique dédiée... Le conseil DEMANDE à l'unanimité au Maire afin d'entamer toutes les démarches nécessaires pour la résiliation du bail de location de cet appartement pour libérer des locaux pour l'école.

Un nouveau panneau pour rappeler la devise républicaine « Liberté – Egalité – Fraternité » obligatoire sur les façades des écoles. Un projet pédagogique sera proposé à l'équipe enseignante en ce sens.

Le Maire rend compte au conseil de son RDV avec Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire. Celui-ci a approuvé sa proposition de mettre en place un point d'informations touristiques au bureau de poste de Montaigut. Le Maire lui a également rappelé le souhait de la Municipalité de faire profiter la commune d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, mais le Président a expliqué être opposé pour l'instant à ce type de projet, un grand nombre de communes souhaitant rester sans document d'urbanisme. La gestion de la piscine municipale par l'Agglo Pays d'Issoire n'a pu être évoquée pour cette fois, le Président ayant dû conclure le RDV précipitamment.

Plusieurs habitants ont fait part de difficultés pour benner désormais leurs déchets à la déchetterie, depuis la mise aux normes. La Municipalité va les faire remonter au Sictom des Couzes. Par ailleurs, des dépôts sauvages ont été à nouveau constatés à Saint-Julien.

Le Maire explique avoir été élu au conseil d'administration de l'association régionale des Petites cités de caractère. Il est déjà vice-président de l'association départementale. Il explique également qu'il souhaite se rendre au rassemblement national des Petites cités de caractère en juillet dans l'Orne, afin de soutenir la candidature de Montaigut-le-Blanc.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques route d'Olloix et Place des Granges seront réalisés en un seul chantier en 2024.

Le Maire souhaiterait que la commune se dote d'un plan de développement et propose au conseil d'explorer avant tout la possibilité de « rénover » le plan d'aménagement de bourg réalisé en 2000, afin de réduire les coûts.

#### **Associations :**

- Suite à une proposition émise par le président d'une nouvelle association, il a été convenu de mettre en place un forum des associations qui se tiendra le 9 septembre après-midi.
- Le départ et l'arrivée de l'API Rando auront lieu aux vestiaires du rugby. Pour se faire connaître, deux associations y tiendront un stand : Mons Acutus et la nouvelle association de randonnée.
- Téléthon : La réunion préparatoire avec le représentant départemental du Téléthon se tiendra le 8 juin à 19h00.



Le secrétaire de séance,

Jérémie Jacquard